



Humains & Engagés

IJA-LILLE

PROJET D'ETABLISSEMENT

2023 - 2027

IJA - LILLE

Vers un Dispositif d'Accompagnement pour Jeunes
Déficients Visuels



131, rue Royale
59000 Lille

03 20 21 98 00
ija-secretariat@asrl.asso.fr

www.ija-lille.fr
asrl.asso.fr



⋮ SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS.....P.3

1. INTRODUCTION.....P.4

2. NOS MISSIONS ET VALEURS.....P.9

3. LES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES
ACCOMPAGNEES.....P.12

4. ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE SERVICE
EXISTANT.....P.15

5. LES NOUVEAUX BESOINS REPERES.....P.21

6. NOS PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....P.25

7. LES MOYENS DEDIES.....P.35

8. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA
QUALITE.....P.38

9. CONCLUSION.....P.40

GLOSSAIRE.....P.41

FICHES ACTIONS



PROPOS •INTRODUCTIFS D'UN •ETABLISSEMENT VERS UN DISPOSITIF

Le 28 avril 1842, la première enfant non-voyante était accueillie à l'IJA au 131 rue royale de Lille.

Preuve, s'il en était, de cette longue histoire dans l'accompagnement d'enfants déficients visuels. Depuis, et notamment durant cette dernière décennie, l'IJA a su se transformer et innover dans les réponses à apporter aux enfants et à leurs familles.

D'une école spécialisée, hier, nous proposons aujourd'hui différents types d'accompagnements et de services.

L'évolution des politiques publiques nous incite à réfléchir continuellement et davantage sur des nouveaux moyens à créer et à repenser notre organisation afin qu'elle soit le plus opérante possible et efficiente.

Au-delà, des obligations réglementaires, la réécriture du projet d'établissement devient une opportunité à saisir. Une opportunité dont les équipes se sont saisies pour engager une réflexion de fond sur l'évolution de l'IJA, ses services et son organisation, amenant à proposer un projet qui dépasse la logique d'établissement ou de structures et qui permet de se projeter sur une logique de dispositif.

Ce travail est un exercice complexe au sens où il s'agit à la fois de poser un regard critique sur l'existant, de nous questionner sur nos missions et la nécessité d'évoluer en imaginant ensemble des réponses innovantes que nous devons apporter.

Nous avons fait le choix que cette construction se réalise de manière collective et collaborative.

- Avec les enfants et les familles d'abord, en les positionnant au centre de notre projet, en leur permettant d'être acteurs et forces de propositions pour dessiner ensemble l'IJA de demain.

- Avec les professionnels ensuite, pour impulser une nouvelle dynamique passant par des échanges interdisciplinaires. Chacun, expert dans la connaissance du public accueilli, est devenu partie prenante dans l'évolution de l'IJA et dans la perspective d'une projection en dispositif qui se veut innovant. Ces regards croisés ont permis aux différentes équipes d'accéder à un savoir collectif, de créer une synergie pour améliorer la qualité de notre accompagnement.

- Avec les partenaires enfin, pour une lecture parfois différente sur nos interventions, nous permettant de faire un pas de côté, si nécessaire à la réflexion.

Le résultat a été à la hauteur de nos espérances !

Pour autant, ce projet d'établissement ne doit pas être une fin en soi, il doit nous inviter maintenant, fort de ces fiches actions, à nous remettre en question régulièrement et à nous évaluer afin que nous puissions toujours répondre au plus près aux besoins des enfants et aux attentes de leurs familles.

Bonne lecture à toutes et à tous
Thomas FICHAUX
Directeur de l'IJA

INTRODUCTION



L'ASSOCIATION ASRL : • ORGANISME • GESTIONNAIRE

Créée le 3 décembre 1959, l'association de loi 1901 est administrée par un Conseil d'administration dont le président est Monsieur Pierre LEMAIRE. Son directeur général est Monsieur Bruno MASSE.

L'ASRL (Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France) se donne pour mission de participer aux besoins sociaux à travers la création, l'animation et la gestion d'établissements sociaux et médico sociaux. L'association anime et gère actuellement 40 établissements et services situés dans les départements du Nord, du Pas de Calais et de la Somme ; 1300 professionnels intervenant au service de plus de 4 000 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique,...), en risque ou en situation de fragilité sociale, familiale et/ou personnelle (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

A travers ses valeurs humanistes, engagées et solidaires, l'ASRL considère les personnes actrices de leur propre vie, et les accompagne avec bienveillance dans la construction de leur projet de vie et leur accès à une pleine citoyenneté.

L'IJA est géré depuis le 1^{er} janvier 2006 par l'ASRL, dont le siège est à Lille, Centre Vauban, bâtiment Ypres, 199/201 rue Colbert.



• IJA : VERS UN • FONCTIONNEMENT • EN DISPOSITIF POUR LES DÉFICIENTS VISUELS



Humains & Engagés

IJA-LILLE

L'Institution des sourdes muettes et aveugles de Lille (IJA) a été fondée au milieu du 19^{ème} siècle par une congrégation religieuse « les filles de la sagesse ». Cette institution, devenue l'Institut des Jeunes Aveugles en 1977, l'IJA Centre d'éducation sensorielle pour déficients visuels de Lille quelques années plus tard, et IJA-établissement pour déficients visuels – Centre et SESSAD actuellement.

L'évolution des agréments observée au fil des années (80 places au centre et 30 en services en 1997 ; 80 places au centre et 39 en services en 2005 ; 60 places au centre et 100 en services depuis 2012) et la mise en œuvre des moyens nécessaires pour y parvenir (création d'un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation - SAAAS en 1990 et d'un Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce - SAFEP en 2000) démontre le souhait de l'IJA de répondre au mieux aux besoins repérés, tenant compte de la nécessité d'une éducation précoce et de l'augmentation de la demande de scolarisation en milieu ordinaire. Ce souhait d'ouverture sur l'extérieur s'est concrétisé via la signature de convention avec des établissements scolaires du milieu ordinaire permettant l'ouverture des Unités d'Enseignements Externalisées (UEE) au Collège Lavoisier (depuis la rentrée de septembre 2016), à l'école privée Saint-Joseph de Marquette (depuis la rentrée de septembre 2018), à l'école Notre Dame de la Paix de Lille et au lycée Camille de Lellis de Lambersart (à la rentrée de septembre 2019).

Pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes et offrir une solution de proximité aux familles, la Direction a créé le Multi-Accueil et un service relais avec les structures d'accueil petite enfance en milieu ordinaire en 2015, elle a délocalisé en 2016 une partie de l'activité du SESSAD à Saint-Omer dans des locaux partagés avec le SESSAD APF de Saint-Omer. Ce qui a permis également de développer le partenariat sur l'ensemble du territoire.

Sous la direction de Monsieur FICHAUX, l'établissement peut accueillir 160 enfants, adolescents et jeunes adultes, atteints de déficience visuelle ou de cécité, avec ou sans handicaps associés, de la naissance à l'âge de 20 ans, domiciliés dans la région des Hauts-de-France.

Prenant appui sur l'évolution des dispositifs législatifs et réglementaires, le dispositif s'est fortement impliqué pour proposer des formules d'accompagnement souples, répondant aux besoins et aux attentes des jeunes et de leur famille, permettant ainsi de proposer un accompagnement global sur les plans pédagogiques, éducatifs, et thérapeutiques, adapté à leur problématique.

L'IJA a souhaité questionner et actualiser son projet d'établissement en mettant en place une démarche résolument participative. Soutenu par Nord Actif dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (DLA), le travail a donné lieu à la création d'un Comité de pilotage (COFIL), garant du suivi et de la supervision des différentes étapes de travail réalisées. Animée par le Cabinet Mouvens, la démarche, réalisée entre juillet 2021 et janvier 2022, a intégré l'ensemble des professionnels, les enfants, les jeunes et leur famille, les partenaires.

IMPLICATION DES PROFESSIONNELS

Participation à l'ensemble des travaux, mobilisation pour recueillir les besoins des jeunes et attentes de leur famille, forces de propositions.

PRESENTATION A LA DIRECTION GENERALE DE L'ASRL

Présentation du projet, ajustement et validation par la Direction générale de l'ASRL.



ACCOMPAGNEMENT DU CABINET MOUVENS

Rôle de facilitateur et d'animateur, en appui pour le recueil et le traitement des informations.

RECUEIL ET ANALYSE DE LA PAROLE DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS

Questionnement sur les attentes et les besoins pour envisager l'avenir.

Une boîte à idées

- ❑ **Un questionnement auprès de l'ensemble des professionnels avec l'organisation de plusieurs groupes de travail pour dresser des constats, identifier les besoins et proposer des évolutions**
 - 4 groupes de travail.
 - 1 forum ouvert avec 6 thématiques.
- ❑ **Un questionnement auprès des jeunes, via des entretiens individuels et collectifs pour questionner ce qu'ils ressentent, ce qu'ils font, ce qu'ils aiment et qu'ils souhaitent voir évoluer**
 - Une cinquantaine de jeunes : une diversité d'âges, de pratiques en lien avec les services (NDP, groupe des pré-pro, Centre et SESSAD,...).
- ❑ **Un questionnement auprès des familles via la réalisation d'un sondage et des entretiens individuels pour connaître leur avis, leurs souhaits, leurs désirs de transformation**
 - Une quarantaine de réponses au questionnaire.
 - Une quinzaine d'entretiens avec des parents dont les enfants ne fréquentent plus l'IJA.
- ❑ **Un questionnement auprès des partenaires via des entretiens téléphoniques pour comprendre l'environnement, les dynamiques, les évolutions à venir**
 - Médecins et 2 CAMSP (Tourcoing et Roubaix).

Les objectifs de la démarche participative

- ❑ Clarifier le positionnement institutionnel de l'IJA et indiquer les évolutions en termes de publics et de missions.
- ❑ Donner des repères aux professionnels dans l'exercice de leur activité et conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble.
- ❑ Clarifier et donner des repères aux publics, prendre en compte leurs besoins et leurs attentes.
- ❑ Définir les prochaines orientations stratégiques à 5 ans : définir l'ambition et préciser les perspectives.
- ❑ Elaborer une feuille de route opérationnelle qui permet de préparer l'avenir.



L'IJA souhaite renforcer et améliorer son offre en lien avec l'externalisation de l'activité des Unités d'Enseignements Externalisées (UEEs) dans les établissements scolaires et répondre aux enjeux d'une inclusion globale réussie. L'IJA souhaite également questionner son organisation interne afin de favoriser la transversalité entre les services et éviter les situations de rupture.

A cette fin, l'IJA souhaite adapter ses services et ses activités pour mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes et attentes de leurs parents et mettre en place des modes d'interventions qui garantissent un accompagnement adapté au rythme de chacun.

Désireux d'être attentifs aux besoins de son équipe de professionnels, l'IJA veut proposer des modalités et conditions de travail qui favorisent une démarche de qualité (qualité et sécurité des actions et qualité de vie au travail) et accompagne les professionnels au regard des changements à venir.

L'IJA s'inscrit dans son environnement, s'ouvre vers l'extérieur, et conforte ses partenariats avec les acteurs locaux pour favoriser une inclusion réussie des enfants et des jeunes dans la vie de la cité.

Nos missions, nos valeurs



Le dispositif (en accord avec l'annexe XXIV quinquies au décret n°88-423 du décret du 22 avril 1988 modifiée par le décret n°89-798 du 27 octobre 1989) a une mission de :

- **Compensation de la déficience visuelle et de stimulation sensorielle** comportant :
 - Une surveillance médicale de l'état visuel, des pathologies et des déficiences associées.
 - La stimulation et le développement de la vision fonctionnelle, incluant l'utilisation éventuelle d'aides optiques ou non optiques, lorsque des possibilités visuelles existent.
 - Le développement des moyens sensoriels et psychomoteurs de compensation du handicap (rééducation basse vision, recours aux autres sens...).
 - L'acquisition de techniques palliatives notamment dans les domaines des activités de la vie journalière et de la locomotion.
 - L'adaptation et la transcription des documents (Braille ou gros caractères.
 - L'adaptation de l'interface du matériel informatique (logiciel zoom texte, contrastes inversés ou non,...).

- **Enseignement et soutien pédagogique** permettant de :
 - Scolariser dans des classes externalisées tous les élèves âgés de 3 à 20 ans et leur fournir un soutien pédagogique individualisé.
 - Favoriser l'inclusion scolaire pour les élèves inscrits en milieu ordinaire proche de leur lieu de vie.
 - Apporter des enseignements généraux et techniques aménagés selon les capacités visuelles et cognitives de chacun et adaptés aux protocoles de soins ou de suivi thérapeutique.
 - Leur apprendre les outils spécifiques de la communication écrite (braille, écriture manuscrite et écriture en caractères agrandis) ainsi que l'initiation aux différents matériels techniques (machine Perkins, cubarithme, matériel informatique et cécisweb).

- **Education** concernant :
 - L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant, l'éveil et le développement le plus précoce de la relation.
 - Le développement de la personnalité.
 - L'inclusion sociale et l'acquisition de comportements citoyens, le respect des différences.
 - L'acquisition de la meilleure autonomie possible concernant l'hygiène corporelle et l'habillement, l'alimentation et l'équilibre nutritionnel, le logement autonome et les déplacements en sécurité.
 - L'acquisition de connaissances et d'un niveau culturel optimum.

Le projet du dispositif répond aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Il s'inscrit dans des valeurs fortes en cohérence avec les valeurs humanistes et d'engagement défendues par l'ASRL.

Un accueil, un suivi et un accompagnement individualisé de qualité

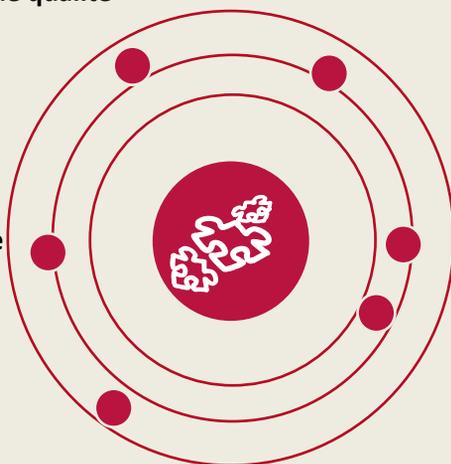
Le libre choix entre les prestations offertes

La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de son projet d'accueil et d'accompagnement

Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité

Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont il bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition

La confidentialité des informations le concernant et l'accès à toute information ou document relatif à l'accompagnement



Caractéristiques des personnes accompagnées



• PROFILS DES • ENFANTS ET DES • JEUNES

Les enfants et les jeunes accompagnés par l'IJA présentent tous une déficience visuelle comme trouble principal, engendrant un ensemble de problèmes fonctionnels dans leur vie au quotidien.

Problèmes fonctionnels liés à la malvoyance

Sur le plan fonctionnel, une personne malvoyante est une personne dont la déficience visuelle entraîne une incapacité dans l'exécution d'une ou plusieurs activités : lecture et écriture (vision de près), appréhension de l'espace et déplacements (vision de loin), activités de la vie quotidienne (vision à moyenne distance), communication (vision de près), poursuite d'une activité exigeant le maintien prolongé de l'attention visuelle.

Causes de la Cécité ou de la Déficience Visuelle

Les différents types de pathologies visuelles observés au sein de la population accompagnée par le dispositif sont :

- Le segment antérieur correspond aux pathologies affectant l'avant de l'œil.
- Le segment postérieur correspond aux pathologies affectant l'arrière de l'œil.
- Le glaucome est une maladie particulière qui abîme le nerf optique suite à un excès de tension dans l'œil.
- Les tumeurs oculaires.
- Les maladies oculo-cutanées correspondent aux maladies type albinisme.
- Les pathologies congénitales du globe oculaire correspondent aux malformations de naissance du globe oculaire.
- Les pathologies nerf/voies optiques correspondent aux maladies impliquant un problème du nerf optique.
- Les anomalies réfraction/oculomotricité correspondent aux enfants fortement myopes/hypermétropes, ou ayant une anomalie des muscles oculomoteurs.
- La malvoyance origine cérébrale correspond aux maladies d'ordre neurologique.
- Les maladies infectieuses/inflammatoires correspondent aux malvoyances provoquées par des maladies autres.
- Les lésions traumatiques correspondent aux accidents impliquant l'œil.

Des handicaps associés

La déficience visuelle peut être associée à un ou plusieurs handicaps (déficience intellectuelle légère, déficience auditive, déficience motrice, épilepsie...). Le cas échéant, le dispositif veille à se coordonner et à mener ses actions en collaboration avec d'autres établissements ou services spécialisés sur le handicap associé. Une étude menée au 31/12/2020 auprès des populations accompagnées révèle que les déficiences associées observées sont majoritaires chez les enfants du centre (85,4%) que chez les personnes accompagnées par le SESSAD (46%). Les troubles associés chez les enfants du centre sont majoritairement des troubles de l'apprentissage et du langage, des troubles de la communication et du comportement, et des déficiences intellectuelles.

L'évolution du public accueilli au sein du dispositif amène au constat d'une augmentation des troubles associés à la déficience visuelle et à la nécessité d'engager un questionnement afin de prendre en compte cette nouvelle problématique, voire d'accompagner de nouveaux publics.

• CRITÈRES • D'ADMISSION

Pour être accompagné par le dispositif, il convient de :

- Etre bénéficiaire d'une notification d'orientation de la MDPH.
- Etre âgé de la naissance à l'âge de 20 ans ou au-delà si le jeune poursuit son cursus scolaire.
- Présenter une déficience visuelle selon un critère défini par une acuité visuelle du meilleur œil après correction, inférieure ou égale à 4/10^{ème}. Cependant, il existe des tolérances accordées par les MDPH, pour des acuités visuelles supérieures à 4/10^{ème} si d'autres atteintes visuelles sont présentes (par exemple un champ visuel perturbé) ou s'il existe des handicaps associés.
- Demeurer sur 1 des territoires de santé de la région des Hauts-de-France.

Une **procédure d'admission** a été récemment rénovée avec la création d'une commission d'admission au centre et est en cours de réactualisation au SESSAD. L'admission est une étape déterminante pour répondre de manière la plus adaptée possible aux besoins des jeunes accueillis ; le recueil des informations et des besoins du jeune par l'ensemble de l'équipe est donc primordial pour permettre une réponse adaptée.

Une **commission d'admission a ainsi été mise en place en janvier 2022** regroupant des professionnels des différents corps de métiers. Le processus d'admission se décline en plusieurs étapes :

- Le 1^{er} contact / réception de la demande.
- L'analyse du dossier d'inscription transmise à l'ensemble des professionnels de la commission d'admission.
- Le bilan permettant une évaluation pluridisciplinaire des besoins de la personne susceptible d'être accueillie (rencontres avec les professionnels et une ou deux journées d'immersion)
- La décision d'admission prononcée par la commission d'admission
- Le rendez-vous d'admission et la contractualisation.

Etat des lieux de l'offre de service existant



L'ACCOMPAGNEMENT :

- LES PRINCIPES ET
- MODALITÉS
- D'INTERVENTION

Une diversité de modalités d'intervention

Les interventions sont réalisées dans les classes externalisées, dans les locaux du dispositif, dans les différents lieux d'inclusion sociale, scolaire ou professionnelle du jeune, lors de visites au domicile familial, dans les structures d'accueil petite enfance, dans les établissements ou restaurants scolaires, dans le quartier de résidence ou sur le trajet de l'école...

Les accompagnements sont individuels ou collectifs, ils s'adressent directement au jeune déficient visuel et à ses parents, à son entourage familial, aux professionnels des associations culturelles et/ou sportives, aux professionnels du secteur petite enfance, aux enseignants, aux auxiliaires de vie scolaire et aux élèves des établissements d'inclusion.

Les modalités d'intervention diffèrent selon les besoins des élèves, de leur âge et du degré de handicap lié la déficience visuelle. Ils peuvent bénéficier d'interventions directes ou indirectes, individuelles ou collectives. Sont considérées comme interventions indirectes, les adaptations de documents, cartes, graphiques en gros caractères ou en relief, la transcription braille, les réunions et actions de sensibilisation.

Les élèves ont la possibilité d'être scolarisés soit dans les Unités d'Enseignements Externalisées (UEEs) de l'IJA, soit dans les établissements scolaires de leur quartier. Les UEEs sont constituées en fonction des potentialités repérées pour chaque élève (base : test de niveaux de l'Éducation Nationale). Les enfants inscrits y sont répartis en fonction de leur âge et de leurs niveaux d'apprentissage.

La constitution des classes des UEEs en micro-effectif (plusieurs niveaux par classe de la maternelle au collège incluant également une section professionnelle) permet d'offrir un accompagnement de qualité aux élèves inscrits en répondant au mieux au projet individualisé de chacun.

Des scolarités partagées peuvent être développées dans le cadre du réseau constitué par l'IJA, les écoles, les collèges et les lycées.

Les activités physiques et sportives sont réalisées dans les complexes sportifs des villes de Lille et de Lambersart.

Un GEVASCO est établi avec l'enseignant référent de l'Education Nationale lors d'une réunion de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS). Il actualise le plan de compensation, détermine et évalue les modalités d'accueil des élèves.

L'ACCOMPAGNEMENT :

- LES PRINCIPES ET
- MODALITÉS
- D'INTERVENTION

Une palette diversifiée de prestations

Le dispositif propose une palette de prestations permettant de répondre au projet individualisé des jeunes accompagnés, parmi lesquelles :

- **Un pôle médical et paramédical**

Des professionnels médicaux et paramédicaux assurent la surveillance médicale et le suivi thérapeutique des enfants. Ils sont amenés à accompagner, conseiller et sensibiliser le personnel extérieur et des publics partenaires. Les rééducateurs assurent des suivis individuels ou en groupe, à l'année scolaire ou au nombre de séances, définies en fonction du bilan réalisé sur prescription médicale.

Le pôle est également amené à intervenir auprès d'enfants non admis au sein de l'IJA qui tente de répondre aux demandes des familles et de partenaires extérieurs. Les enfants peuvent, de ce fait, bénéficier d'un bilan médical avec le médecin ophtalmologue et l'orthoptiste, et si nécessaire avec le médecin psychiatre. Des évaluations complémentaires sont parfois nécessaires à la demande du médecin qui a besoin d'informations supplémentaires avant de pouvoir se prononcer sur les possibilités d'admission et les besoins d'un jeune. Ces évaluations permettent également de fournir des argumentaires lorsque des demandes sont effectuées dans ce sens auprès de la MDPH et de prodiguer des premiers conseils dans l'attente de la notification et/ou de l'admission dans le service.

- **Un service de transcription**

Des professionnels dédiés à ce service sont chargés d'adapter et de transcrire les documents nécessaires aux élèves. Chaque année, de nombreuses œuvres écrites (littérature adulte, jeunesse, manuels scolaires, devoirs surveillés, cartes de géographie, schémas divers...) sont adaptées pour les élèves, sous forme imprimée (braille, gros caractères, tactile, relief) ou numérique (texte, pdf, daisy texte, daisy audio, extension mp3, braille numérique mbe). Chaque document est adapté en fonction des capacités visuelles des élèves (police adaptée s'il s'agit d'agrandir ; en couleur ou en noir et blanc si les élèves présentent des problèmes de perception des couleurs...).

Le service de transcription a permis de constituer un centre de documentation interne à l'IJA avec une banque de données permettant la mise en place de prêts pour les élèves inscrits. Depuis quelques années, l'accès à la plateforme nationale PLATON de la bibliothèque nationale de France qui nous permet d'accéder aux fichiers d'éditeurs a permis de faciliter le fonctionnement du service de transcription. Avec l'évolution de la réglementation dans ce secteur, le service de transcription va avoir plus facilement accès aux fichiers adaptés par d'autres organismes et la possibilité également de déposer ses propres fichiers adaptés sur la plateforme, permettant ainsi d'en faire bénéficier à un plus grand nombre d'élèves en situation de handicap sur le plan national.

▪ Un hébergement

Les élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement en internat à temps partiel ou à temps plein, ou pour une période limitée, que ce soit par choix personnel ou pour des raisons familiales, en raison de l'éloignement de leur domicile ou pour des impératifs de formation professionnelle.

Les élèves bénéficiant de cette prestation sont accompagnés sur :

- L'acquisition de la meilleure autonomie possible en matière d'hygiène corporelle et d'habillement, d'alimentation et d'équilibre nutritionnel, de rythmes de la vie quotidienne et de soins, de logement et de déplacements en sécurité en milieu urbain.
- Le développement de la personnalité et de la relation.
- L'acquisition de comportements citoyens, le respect des différences et l'inclusion sociétale.
- L'aide à la scolarisation et à la formation professionnelle, l'acquisition de connaissances et d'un niveau culturel optimum.

▪ Des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) sur différents sites et des inclusions individuelles

L'IJA accueillait encore quelques années plus tôt l'ensemble de ses élèves dans des classes intra-muros. Le souhait d'ouverture de l'IJA sur son environnement a amené à externaliser progressivement toutes ses classes dans des établissements scolaires du milieu ordinaire proches du centre.

Ainsi, depuis la rentrée de septembre 2016, ce souhait s'est concrétisé par la signature d'une convention avec le collège Lavoisier situé à Lambersart, qui a permis la mise à disposition de classes dédiées en milieu ordinaire avec des possibilités d'inclusions ponctuelles dans des classes du milieu ordinaire, en fonction des capacités des élèves de l'IJA.

Une convention a été signée avec l'école privée Saint-Joseph de Marquette et a ainsi permis d'accueillir des enfants de l'IJA à la rentrée de septembre 2018.

La dernière classe élémentaire a été externalisée à l'école Notre Dame de la Paix de Lille à la rentrée de septembre 2019.

Une convention avec le lycée Camille de Lellis de Lambersart a également été signée permettant l'accueil de plusieurs adolescents à la rentrée de septembre 2019.

A ces inclusions en groupe s'ajoutent des projets d'inclusions individuels. Certains enfants peuvent ainsi bénéficier d'inclusion individuelle dans des établissements scolaires du milieu ordinaire proche du centre de l'IJA. Les projets des élèves inscrits au sein de l'IJA visent à répondre de manière spécifique et individuelle à chacun d'entre eux.

▪ Un service d'accompagnement en milieu ordinaire : le SESSAD

L'IJA répond également aux souhaits d'inclusion proches du lieu de vie de l'enfant en intervenant sur un territoire très étendu grâce à son SESSAD.

- Le SESSAD vise la meilleure inclusion sociale, scolaire ou professionnelle possible dans l'environnement habituel du jeune et a pour mission :
- L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à 3 ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.
- Le maintien du jeune déficient visuel dans son milieu de vie ordinaire en apportant un soutien à l'inclusion scolaire et/ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.
- Un service spécialisé pour les enfants de la naissance à l'âge de 6 ans qui offre une réponse souple et adaptée aux besoins repérés et aux attentes des familles. Le service travaille en partenariat avec les structures de la petite enfance (crèche, halte-garderie, structure spécialisée, PMI, CAMSP, le dispositif d'accueil de la petite enfance de la ville de Lille), les écoles maternelles du milieu ordinaire ou spécialisé, le pôle déficiences visuelles (Loos-Lez-Lille), et le Centre National de Ressources – Handicaps Rares (CNRHR). Le service se questionne sur l'accompagnement de nouveaux publics, via la création d'UEEs dès le plus jeune âge, pour accompagner tous ceux en capacité mais, qui présentant d'autres troubles, ne trouvent pas aujourd'hui de réponse adaptée à leur situation.

▪ Une section pré-professionnelle

Le centre propose une formation professionnelle de CAP cannage paillage en ameublement.

L'objectif de ce CAP est de former des professionnels qualifiés réalisant la réfection de meubles possédant des éléments cannés ou paillés. Les élèves améliorent avec cette pratique leur habileté manuelle, la rapidité d'exécution et l'autonomie dans leur travail. Ils acquièrent la résistance physique nécessaire à la tension des matériaux. Ils doivent être capables de réaliser la réfection d'une chaise cannée et d'une chaise paillée dans un temps compris entre 16 et 20 heures. Ils ont la possibilité d'effectuer des stages en milieu de travail protégé ou chez l'artisan.



- **Un premier niveau d'informations pour être préparé à la sortie**

Actuellement, des points sont effectués avec les élèves avant leur sortie de l'IJA afin de les informer de la possibilité de reprendre contact avec les professionnels durant 3 ans après leur sortie, pour bénéficier d'un accompagnement aux démarches nécessaires pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle (article D312-18 du CASF). Dans les faits, on s'aperçoit que le nombre de personnes reprenant contact reste très limité. Une réflexion pour mener au mieux ce travail de préparation à la sortie et d'accompagnement après la sortie est donc engagée au sein de l'IJA.

Les nouveaux besoins repérés



L'ACCOMPAGNEMENT :

- LES NOUVEAUX
- BESOINS

Des besoins des jeunes et des attentes de leur famille qui évoluent : les résultats des concertations avec les enfants, jeunes, parents et professionnels

L'enquête effectuée dans le cadre de la réécriture du projet de l'IJA a révélé des retours globalement satisfaisants des jeunes et de leurs parents sur les services proposés par l'IJA. Les constats révèlent néanmoins encore des points à améliorer pour renforcer la qualité de l'accompagnement et la nécessité de s'inscrire dans les orientations stratégiques nationales en faveur d'une inclusion globale réussie.

▪ Le souhait d'une adaptation de l'offre et des services

Il a été émis, notamment par le public accueilli en hébergement, le souhait de créer **des espaces d'échanges pour les plus grands** d'entre eux (salles de rencontres, de jeux,...), et de disposer de **jeux dans la cour de récréation** pour les plus petits. Des espaces repensés permettant de redynamiser les locaux et de favoriser les échanges et la convivialité.

Il a été évoqué la volonté de réorganiser également la partie hébergement en permettant de disposer en plus des appartements actuels dédiés à l'internat, d'un **habitat complètement aménagé**. Un habitat aménagé dont l'utilisation serait modulable en fonction des besoins.

- Cet habitat aménagé pourrait d'une part être mis à disposition des jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études au sein de la métropole, mais qui ne sont pas encore suffisamment autonomes pour vivre seul en chambre étudiante ou en appartement et qui auraient besoin de renforcer leur autonomie sur certains actes de la vie quotidienne. L'accès à cet *habitat apprenant inclusif, de transition ou temporaire*, serait un relai avant l'accès à leur propre logement et permettrait de rassurer également les parents inquiets par la prise d'indépendance de leur enfant.
- Il pourrait également être mis à disposition des jeunes qui souhaiteraient bénéficier d'un habitat temporaire avant leur départ définitif de l'IJA ou pour tous ceux qui exprimeraient le besoin de périodes de répit, en dehors de la cellule familiale.
- Cet habitat (ou un autre) pourrait également répondre aux attentes des familles de disposer d'un appartement « familles ». Un appartement qui, selon les professionnels, permettrait également de renforcer le soutien à la parentalité. Celui-ci pourrait être mis à disposition des familles qui habitent sur un territoire éloigné, le temps pour les professionnels d'effectuer les évaluations nécessaires pour l'enfant et accompagner les parents en leur apportant des conseils.
- Localisé dans le centre de Lille, cet habitat serait facilement accessible pour chacun (jeunes et familles) et permettrait de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services existante à Lille assurant l'accès aux moyens de transports et aux services et structures de l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes adultes. Une localisation qui répondrait également à l'idéal exprimé par les adolescents ou jeunes adultes de pouvoir vivre leur vie en profitant de ce que la ville de Lille peut leur proposer (activités sportives, culturelles et de loisirs, emploi, accès aux soins et aux activités de bien être,...) et de vivre une vie sociale épanouie en gardant le lien avec leurs amis notamment.

- **Le lien avec les familles est primordial**

La volonté d'inclure davantage les parents dans le dispositif et la vie des structures au travers de moments d'échanges et de rencontres avec les équipes est également ressortie comme un point saillant lors de l'enquête. Par ailleurs, le sentiment d'isolement dont certains parents ont fait part après la sortie de leur enfant de l'IJA révèle là encore certains lacunes qu'il semble essentiel de combler, notamment via la formalisation **d'un service de suite et d'accompagnement à l'emploi**.

Une équipe dédiée interviendra auprès des jeunes et de leur famille pour les préparer progressivement, étape par étape, à la sortie du dispositif et reprendra automatiquement contact avec eux pour faire des points réguliers après leur sortie. Ce service facilitera également les passages de relais avec les services pour adultes, et renforcera ce lien avec les familles.

- Les équipes se retrouvent également sur le souhait **d'ouvrir davantage l'IJA sur le monde extérieur**, notamment via la multiplicité des partenaires avec lesquels elles sont en relation.

Renforcer ce partenariat est donc primordial pour permettre **une inclusion réussie des jeunes dans la société** ; notamment en multipliant notre partenariat avec :

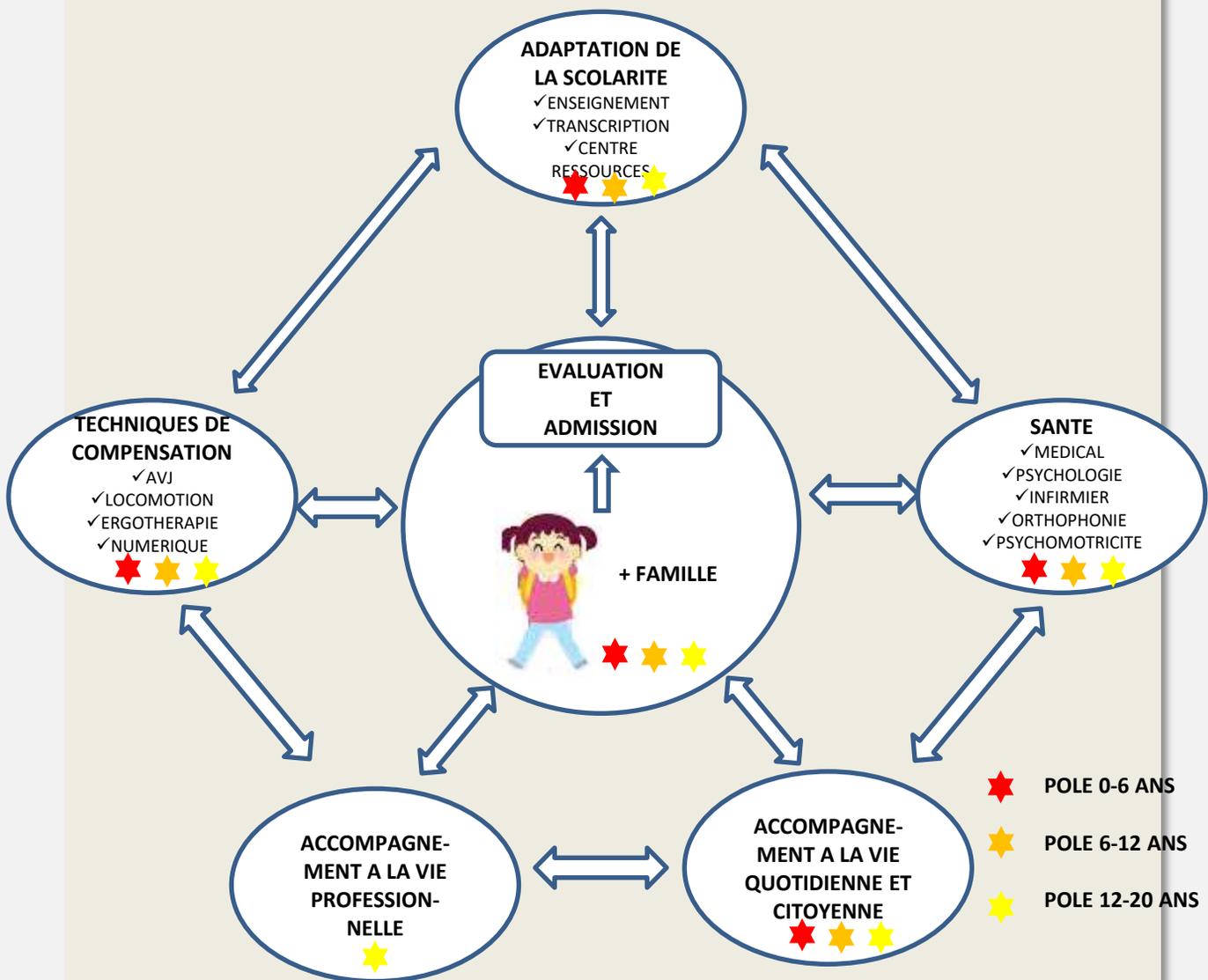
- Les services de la petite enfance, en sensibilisant les équipes à l'accompagnement précoce de la déficience visuelle qui est essentielle sur le développement de l'enfant.
- Les centres hospitaliers, médecins ophtalmologues de ville, l'éducation nationale pour une meilleure communication des possibilités d'accompagnement des jeunes déficients visuels...
- Les centres de formation, pour une sensibilisation des professionnels à la déficience visuelle...

Multiplier les activités communes avec les partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du dispositif leur permettra une meilleure connaissance des problématiques rencontrées dans la déficience visuelle et des outils nécessaires à l'accompagnement de ces jeunes, favorisant de ce fait leur inclusion dans la société.

- Ces différents besoins repérés auprès des enfants et les attentes des familles nécessitent de **moderniser l'organisation interne** de l'IJA. La multiplicité des échanges et des actions communes au sein et entre les équipes améliorera la communication interne. Plusieurs points sont essentiels pour améliorer la qualité de l'accompagnement auprès du public accueilli :
 - Former et accompagner les nouveaux arrivants à la déficience visuelle.
 - Former les professionnels aux problématiques liées à l'évolution du public accueilli.
 - Renforcer l'autonomie au sein des équipes.
- Plus largement, il conviendra de moderniser l'organisation interne avec la volonté de renforcer la transversalité entre les services et la circulation de l'information entre professionnels pour garantir un accompagnement global et continu de chaque enfant.

La réflexion sur les 5 ans portera sur la création de pôles d'âges. Au centre de son projet, l'enfant pourra bénéficier de l'ensemble des domaines d'expertise proposés par le dispositif en réponse à ses besoins qui ne cessent d'évoluer tout au long de son parcours (adaptation de la scolarité, techniques de compensation, accès aux soins, accompagnement à la vie quotidienne et citoyenne, accompagnement à la vie professionnelle). L'expertise des professionnels est plurielle et permet de proposer des prestations de qualité aux enfants et jeunes accompagnés.

L'IJA dispose également d'un hébergement temporaire ou plus durable, à temps plein ou à temps partiel, et d'un service de restauration mis à disposition des jeunes. Enfin, deux équipes transversales, l'équipe mobile basse vision, chargée également de la sensibilisation, et la commission d'admission ont été créées pour répondre aux besoins.



Nos perspectives de développement pour 2023-2027



“

L'IJA
s'inscrit dans une démarche
d'amélioration continue de la
qualité de l'accompagnement des
jeunes et de leur famille, en
s'ouvrant davantage sur son
environnement

”

4

AXES STRATÉGIQUES POURSUIVIS

1 Etre acteur et éco-citoyen

•
•
•

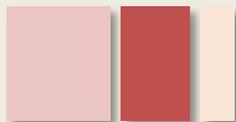
2 Accompagner vers une inclusion globale
(scolaire, sociale, professionnelle, santé,...)
réussie

•
•
•

3 Moderniser l'organisation interne en favorisant la
qualité de vie au travail

•
•
•

4 Adapter l'accompagnement de la naissance à
l'âge adulte et soutenir la parentalité



Des orientations stratégiques déclinées en fiches actions mises en place par l'ensemble des professionnels et supervisés dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité par des pilotes pré-identifiés.



ORIENTATION N°1

-
- **Etre acteur et éco-citoyen**
-



Notre ambition / Nos défis



Conscient des enjeux sociétaux et environnementaux, l'IJA est un acteur éco-citoyen qui accompagne les enfants, les jeunes et ses professionnels à améliorer leurs pratiques et à devenir des citoyens responsables, acteurs dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets. L'IJA fait preuve d'initiatives et d'innovations afin de tout faire pour que les enfants et les jeunes s'inscrivent dans le milieu ordinaire.

La mise en place du dispositif peut également compter sur les potentiels forts de ses sites (localisation, jardin, serres, potager communautaire, animaux, ruches...) et l'envie de l'équipe de professionnels de les exploiter.



Reconnu des partenaires institutionnels et des professionnels de santé (MDPH, ARS...), l'IJA s'inscrit dans son écosystème avec des partenariats diversifiés et durables (autres dispositifs ou établissements de l'ASRL, collectivités territoriales, collèges et écoles élémentaires, associations de loisirs et sportives...) afin de s'ouvrir sur son environnement et faciliter l'inscription des enfants et des jeunes dans la vie de la cité.





ORIENTATION N°1



Etre acteur et éco-citoyen

NOS OBJECTIFS



En sensibilisant à l'écologie, en responsabilisant les jeunes et les professionnels, en les accompagnant aux pratiques et aux gestes éco-citoyens

Organiser des actions de sensibilisation au tri des déchets, recyclage, gaspillage (eau, alimentation, nutrition), à la pollution, aux déchets électroniques (mails)

En impliquant les jeunes dans la construction et l'organisation de projets (réorganisation de certains espaces, habitat apprenant..) qui favorisent leur pouvoir d'agir

Mobiliser les jeunes dans l'adaptation de l'offre et des espaces pour répondre à leurs besoins (périodes de transition pour les plus âgés, accueil de groupes, espaces propices à la détente ou la concentration, appartement autonome ou thérapeutique...)

En favorisant l'inscription des enfants dans la cité en s'appuyant sur le potentiel et les atouts de l'IJA

Favoriser l'inscription dans les dispositifs de droit commun, rendre les jeunes acteurs et citoyens et renforcer l'ancrage de l'IJA sur le territoire en s'appuyant sur les potentiels et les atouts de l'IJA

En ouvrant l'IJA sur l'extérieur et en investissant l'environnement autour de l'IJA

Accroître la synergie avec les partenaires pour organiser des projets mutualisés au sein de l'IJA et hors les murs

En valorisant les pratiques et les projets éco-citoyens de l'IJA

Communiquer sur les initiatives et projets éco-citoyens





ORIENTATION N°2

- Accompagner vers une inclusion globale
- (scolaire, sociale, professionnelle, santé...)
- réussie



Notre ambition / Nos défis



Les enfants et les jeunes sont au cœur du projet du dispositif : l'accompagnement proposé par les professionnels est adapté et concerne tout au temps la scolarisation, les loisirs, la santé, l'insertion sociale et professionnelle... Il vise une inclusion réussie dans la vie de la cité, l'accès aux services et structures de droits communs et l'exercice de la citoyenneté.

L'IJA transforme son offre afin de proposer aux enfants des services adaptés qui facilitent leur accompagnement médical, ou para médical, leur épanouissement et leur insertion sociale et professionnelle. Les enfants et leur famille sont inclus dans la vie du dispositif et associés à la construction de ses projets ; les liens et l'interconnaissance entre familles et professionnels sont forts.



L'IJA met en place des modes d'intervention ouverts vers l'extérieur pour répondre aux enjeux d'une inclusion globale réussie. A ce titre, l'IJA propose des services pluriels et met en place des collaborations avec les acteurs locaux afin de préparer l'inclusion, proposer son expertise, favoriser la continuité dans les parcours et prendre en compte les nouveaux besoins.





ORIENTATION N°2



- **Accompagner vers une inclusion globale (scolaire, sociale, professionnelle, santé...) réussie**

NOS OBJECTIFS



En incluant les parents et les fratries dans la vie de l'IJA

Organiser des moments de partages, d'échanges, de rencontres autour d'activités associant les jeunes, les familles et les professionnels pour porter un regard pluriel sur le projet de l'enfant et assurer le bien-être des parents

Repenser un accompagnement sur les plans pédagogique, éducatif, et rééducatif adapté au rythme de l'enfant et en évitant les ruptures de parcours

Moduler l'accompagnement et décloisonner en fonction du niveau et du rythme de l'enfant en prenant en compte ses capacités et difficultés pour proposer une pédagogie adaptée au rythme de l'enfant

En ouvrant l'IJA sur le monde extérieur et en renforçant l'inclusion inversée

Développer des démarches concertées avec les structures locales pour proposer des activités ouvertes sur l'extérieur

En proposant l'expertise des professionnels et des ressources à l'extérieur

*Sensibiliser et informer sur la déficience visuelle auprès des partenaires et des acteurs du territoire (écoles de formation, CAMSP...) grâce à la mise en place d'une équipe mobile
Être ressource et aider à l'accompagnement des personnes DV adultes en situation de handicap*





ORIENTATION N°3

- Moderniser l'organisation interne en favorisant
- la qualité de vie au travail



Notre ambition



L'IJA fait évoluer son infrastructure pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes et garantir une continuité entre ses services. Les services sont organisés en mode dispositif permettant de faire du lien et de donner sens aux différents pôles et domaines d'expertise.



L'équipe pluridisciplinaire de l'IJA assure l'épanouissement et l'accompagnement des jeunes et le bien être de leurs familles. Les professionnels s'engagent dans une approche transversale des services. Ils font preuve d'une capacité d'adaptation : ils prennent du recul, échangent sur leurs pratiques et adaptent leur posture.



L'ambition managériale de l'IJA à 5 ans promeut l'amélioration continue de l'accompagnement des enfants et leur inscription dans une pleine citoyenneté. Le management opéré se veut axé vers l'humain et la qualité de vie au travail. Il se traduit par la responsabilisation, l'autonomie et la cohésion des équipes : chaque professionnel détenant un rôle essentiel dans cette dynamique collective.





ORIENTATION N°3



Moderniser l'organisation interne en favorisant la qualité de vie au travail

NOS OBJECTIFS



En améliorant la communication interne au sein des services et entre les services

Mettre en place des temps d'échanges inter-services et créer des outils permettant de renforcer l'accompagnement et le parcours des enfants et des jeunes

Engager une réflexion sur l'organisation des services par pôles permettant de proposer des expertises organisées sous forme de dispositif

En assurant la formation des professionnels et en pratiquant un mode de management permettant de développer l'autonomie au sein des équipes

Développer et renforcer les compétences (dont l'amélioration de l'utilisation des nouvelles technologies) et accompagner des nouveaux professionnels

En améliorant les conditions de vie au travail

Renforcer des conditions optimales de travail (espaces, outils, transports...)

Prospecter un lieu approprié pour l'accueil de cet espace

En réorganisant l'IJA par pôle d'âges et en structurant les ressources proposées (expertise des professionnels) sous forme de prestations de services

Proposer des pôles d'âges

Rendre les jeunes et leur famille acteur de leur projet en faisant le choix des prestations souhaitées

En développant le partenariat et en renforçant la communication externe

Mettre en place une stratégie de communication permettant de clarifier la présentation



ORIENTATION N°4

- Adapter l'accompagnement de la naissance
- à l'âge adulte et soutenir la parentalité



Notre ambition / Nos défis



L'IJA fait évoluer son offre et les pratiques des professionnels pour proposer des services et un accompagnement qui s'inscrit dans une logique de parcours (de la petite enfance à l'âge adulte). Les jeunes sont impliqués dans la construction et l'organisation de projets qui favorisent leur autonomie et le pouvoir d'agir.



L'IJA prend en compte les nouveaux besoins des jeunes et engage notamment une réflexion sur de nouvelles formes d'habitat en s'appuyant sur le potentiel de ses sites et les atouts d'une localisation en centre ville, et la mise en place d'équipes mobiles. Les professionnels s'interrogent également à la possibilité d'accompagner de nouveaux publics (et notamment les jeunes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, ou un handicap moteur...) pour qu'ils trouvent une solution adaptée à leurs besoins et potentiels.

Les professionnels sont également attentifs aux attentes des familles et soutiennent les aidants. Ils adaptent leurs pratiques en fonction des situations individuelles. Désireux d'éviter les situations de ruptures et d'anticiper les conditions de sorties, ils s'attachent à proposer des accompagnements dans la durée et travaillent en partenariat avec les structures locales.





- Adapter l'accompagnement de la naissance à l'âge adulte et soutenir la parentalité

NOS OBJECTIFS

**En adaptant les pratiques et les outils pour développer l'autonomie des jeunes**

Mettre à jour et créer des outils et des pratiques adaptées pour travailler avec les jeunes (et leur famille) sur le développement de leur autonomie

En engageant une réflexion pour diversifier l'accueil et l'accompagnement en fonction des nouveaux besoins

*Organiser une réflexion sur la prise en compte des troubles associés et des moyens à mobiliser.
Repenser l'hébergement pour répondre aux besoins des jeunes adultes*

En améliorant la communication avec les familles pour renforcer les coopérations, répondre aux besoins de soutien à la parentalité

Mettre en place de nouvelles méthodes de travail avec les parents permettant de les associer davantage dans le projet de leur enfant et de les soutenir tout au long de son parcours

En développant l'éducation précoce dès le plus jeune âge grâce au développement du pôle petite enfance

Renforcer des liens avec les partenaires (PMI, CAMSP, hôpitaux...) pour prendre en compte les problématiques liées à la petite enfance

En renforçant l'offre (du service de suite et d'un appartement « famille ») pour mieux répondre aux besoins d'accompagnement des familles

*Renforcer et structurer le service de suite, réfléchir à un appartement « famille », et à un appartement totalement aménagé pour accueillir des jeunes nécessitant encore un soutien avant leur départ définitif vers leur indépendance (logement personnel)
Questionner l'hébergement en réponse aux attentes des familles*



Les moyens dédiés



Ressources humaines

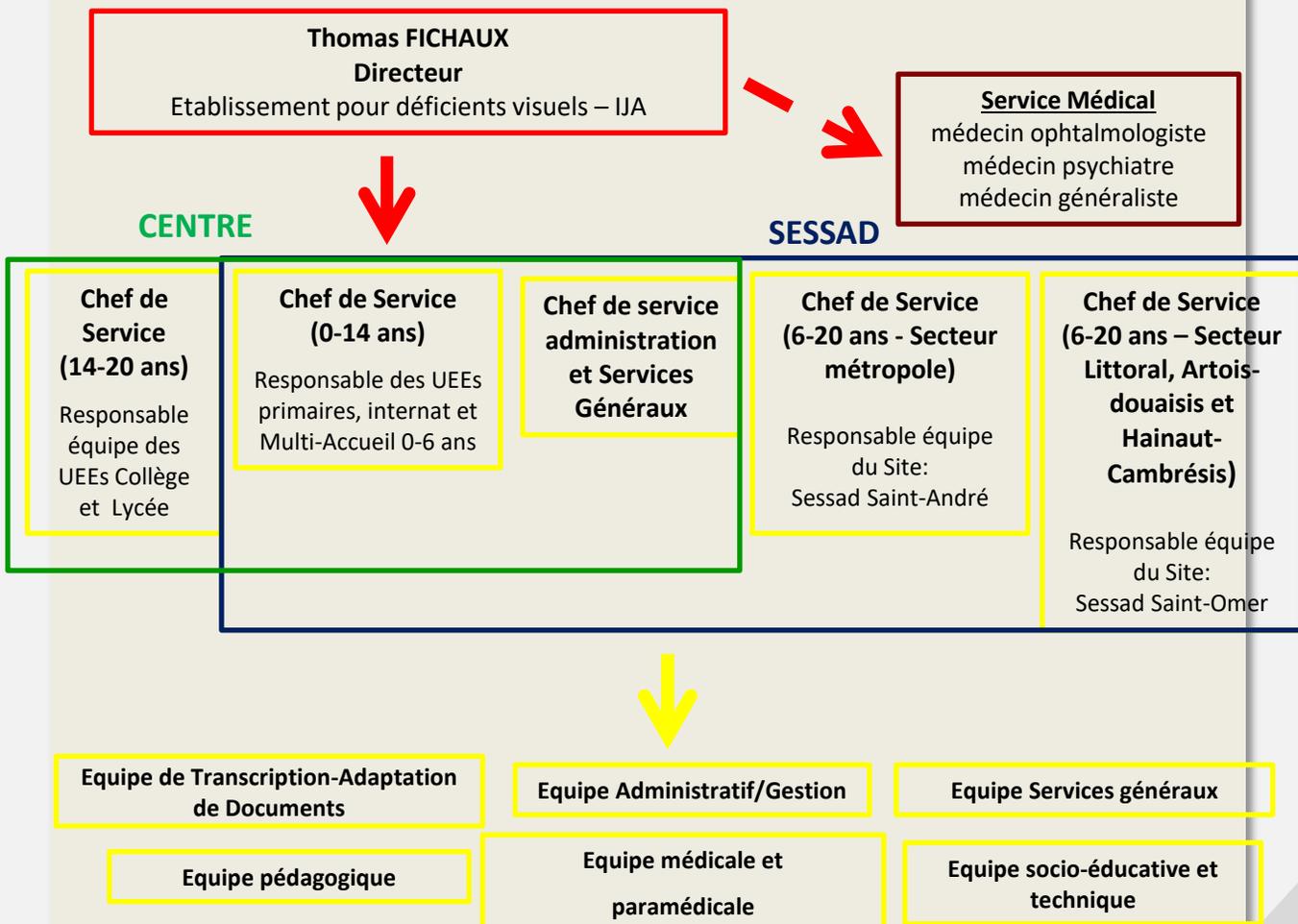
Une équipe de 80 professionnels, intervenant à temps plein ou à temps partiel, assure la vie du dispositif.

Pour répondre à la désertification de structures spécialisées dans la déficience visuelle et pallier ce manque, le SESSAD intervient sur un territoire très étendu afin de ne pas laisser les enfants sans solution.

Plaçant le jeune au centre de son intervention, une équipe pluri professionnelle spécialisée assure un accompagnement de qualité en intervenant sur 3 dimensions :

- La compensation du handicap.
- La dimension éducative.
- La dimension pédagogique.

L'évolution vers un système en dispositif par la création de pôle d'âges permettra une organisation où les professionnels pourront intervenir sur l'ensemble des accompagnements sans distinction centre-sessad.



Ressources architecturales

Le dispositif dispose de locaux situés :



- Au 131, Rue Royale à Lille, dans le quartier du vieux Lille.
- Au 573-577, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Saint-André.



Des locaux sont également mis à disposition par l'éducation nationale, l'APF, ou encore l'Association Lire et mieux voir :

- Par l'Education Nationale,
 - ✓ Au sein des établissements scolaires du milieu ordinaire, permettant progressivement l'externalisation de ses classes sur différents sites (écoles, collèges, lycées).
 - ✓ Au sein des établissements scolaires du milieu ordinaire de l'enfant, mettant à disposition des salles de travail, en conformité avec les conventions de coopération.
- Par l'APF, au 87, route de Clairmarais, 62500 **Saint-Omer**.
- Par l'Association Lire et mieux voir, qui met à disposition des locaux situés dans la Maison des Associations, 19, rue de Wicardennes, **62200 Boulogne-sur-Mer**.

Les activités physiques et sportives peuvent être réalisées dans les complexes sportifs de la ville de Lille et dans des locaux prêtés par d'autres établissements ou dispositifs de l'ASRL.

Ressources financières

Le Budget prévisionnel du dispositif est réalisé et présenté à l'ARS. Il est réalisé à moyens constants, le dispositif veillant à mutualiser ses moyens (service administration et du plateau technique) entre ses services.

La démarche d'amélioration continue de la qualité



• LA DÉMARCHE • ÉVALUATIVE



Humains & Engagés

IJA-LILLE

Le dispositif s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité en procédant régulièrement à l'évaluation de son activité et des prestations délivrées aux personnes qu'il accompagne. Prenant appui sur les fiches actions établies, l'évaluation porte sur le suivi de sa mise en œuvre entre 2023 et 2027 et s'intéresse plus particulièrement à :

- **La mise en œuvre d'une inclusion globale réussie.**
- **L'accompagnement tout au long de la vie.**
- **L'évolution de l'organisation interne.**
- **Le soutien à la parentalité.**

Un Comité de pilotage de l'évaluation interne (COFIL) est mis en place, regroupant une équipe pluri disciplinaire. Il se réunit, en moyenne, à fréquence d'une fois par période ou plus selon l'avancée dans le traitement des axes. Ayant le souci de faire participer le plus grand nombre de professionnels, les membres du COFIL peuvent parfois être amenés à inviter des professionnels extérieurs au Comité. Les sujets évoqués peuvent être également abordés lors des réunions d'équipes, permettant de prendre l'avis de l'ensemble des professionnels. Le siège de l'ASRL assure un soutien important dans cette démarche en apportant notamment de nouveaux outils.

A cela s'ajoutent des évaluations régulières de notre accompagnement auprès du public accueilli (enfants, jeunes et parents) pour nous adapter aux besoins et au rythme de chacun que ce soit lors de réunions de concertation ou de réunions d'Equipe de suivi de la scolarisation (ESS).

Le projet du dispositif fait partie intégrante du projet associatif de l'ASRL pour lequel 3 grandes orientations ont été décrites pour 2017-2021 :

- Renforcer une démarche éthique et partagée qui place la personne au cœur de son parcours de vie.
- Anticiper les besoins sociétaux et construire des réponses innovantes ;
- Adapter notre organisation, harmoniser les pratiques et outils entre nos différents établissements et services.

Le dispositif s'inscrit également dans une démarche de promotion de la bientraitance et de prévention de la maltraitance qui constitue une priorité des directions et personnels des établissements et services de l'ASRL.

Conclusion

Au fil d'une histoire déjà longue, l'IJA a toujours su s'adapter aux changements de contexte environnemental et réglementaire.

En accord avec les grandes orientations du Projet régional de santé (PRS) des Hauts-de-France (2018-2028), le dispositif veille à :

- Accompagner l'enfant déficient visuel le plus précocement possible, en travaillant en partenariat avec les acteurs du territoire de la petite enfance.
- Eviter les ruptures de parcours, en veillant à trouver des solutions adéquates avec la sortie du jeune et en se rendant disponible pour toute demande des jeunes et de leurs familles, une fois la sortie effective ; la présence d'handicaps associés mènent le dispositif à travailler en collaboration avec d'autres services ou instituts, et à fournir aux jeunes les compensations nécessaires à son handicap visuel et des conseils aux professionnels intervenant auprès d'eux.
- Reconnaître le jeune comme un acteur de son projet, en lui laissant, ainsi qu'à sa famille, le choix dans toutes les actions pouvant être entreprises.
- Lutter contre la désertification dans l'accompagnement. Certains territoires étant dépourvus en termes d'accompagnement, le SESSAD intervient sur un large territoire, ce qui n'est pas sans conséquence sur le temps de transport des professionnels. Le SESSAD, dans un souci constant d'adaptation et d'amélioration de ces pratiques, a délocalisé une partie de son activité à Saint-Omer afin d'offrir un accompagnement de proximité aux enfants. L'ouverture de ce site a permis d'augmenter le temps de suivi des enfants sur le littoral.

Le travail a permis d'aboutir à la réflexion du passage d'une logique d'actions menée en mode dispositif pour permettre le passage des enfants et adolescents d'un service à l'autre et s'ajuster ainsi toujours au plus près de leurs besoins et de leurs attentes à différents moments de la vie. Une réflexion est maintenant menée quant à une réorganisation du dispositif par pôles d'âges, pour permettre une meilleure continuité dans le parcours de vie du jeune lors de son passage au sein du dispositif.

Glossaire

APF : Association des Paralysés de France

ARS : Agence Régionale de Santé

ASRL : Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France.

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale des Familles

CNRHR : Centre National de Ressources – Handicaps Rares

COFIL : Comité de Pilotage

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

GEVASCO : Guide d'Evaluation des besoins de Compensation en matière de Scolarisation

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PMI : Protection Maternelle Infantile

PRS : Projet Régional de Santé

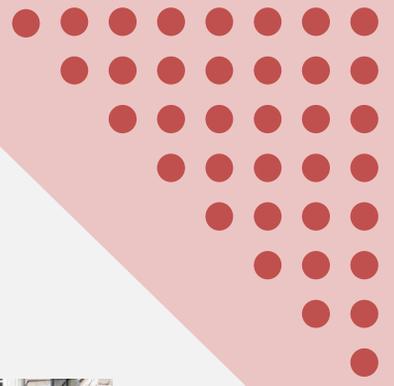
SAAAS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation

SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

SEVA : Service d'Evaluation de la Vision et de l'Autonomie

UEE : Unités d'Enseignements Externalisées



Publication : MOUVENS

Un projet soutenu par Nord Actif

Diffusion : 2022

